

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention du syndicat des salaisons de Lacaune au titre
du règlement d'aide aux structures collectives à vocation économique**

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_028

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Présent non votant : 1

Votants : 19

- dont « pour » : 19

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Guy VILLNEUVE

Présent non votant : Laurence VIGNAU

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Demande de subvention du syndicat des salaisons de Lacaune au titre du règlement
d'aide aux structures collectives à vocation économique**

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 septembre 2025 n°DBC_2025_071 approuvant le règlement d'aide aux structures collectives à vocation économique,

Le syndicat des salaisons de Lacaune sollicite une participation financière de la Communauté de Communes pour l'organisation de la fête de la Charcuterie et le fonctionnement global de la structure.

Les objectifs du syndicat sont multiples : communication, promotion, assurer une qualité irréprochable en lien avec le Label IGP Lacaune, consolider le positionnement haut de gamme,

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026
Date de reception de l'AR: 12/06/2026
081-200066553-DBC_2026_028-DE
A G E D I

organiser la fête de la charcuterie (rendez-vous festif et fédérateur), valoriser l'excellence des produits et professionnaliser la filière.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du syndicat s'établit à 235 757 €.

Le budget prévisionnel en lien avec l'organisation de la fête de la Charcuterie s'établit à 31 311 €.

La présente demande de subvention inclut une demande pour le fonctionnement du syndicat mais aussi une demande pour le financement de la fête de la charcuterie soit une somme de 25 000 € correspondant à environ 10,6% de leur budget de fonctionnement annuel (80% du budget de la fête de la charcuterie).

Il est proposé aux membres du bureau communautaire d'attribuer une subvention de 25 000 €, au syndicat des salaisons de Lacaune.

Entendu le rapport du Président,

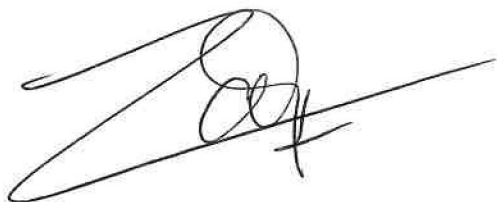
Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité

- d'attribuer une subvention de 25 000 € au syndicat des salaisons de Lacaune,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **12 / 06 / 2026**
et publié ou notifié
le **12 / 06 / 2026**

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_028-DE

A G E D I